



## 2020 et 2021, années de changement pour l'UBCI

**A cause du Covid-19 et comme la majorité des banques de la place, l'Union Bancaire du Commerce et de l'Industrie (UBCI), filiale du groupe français BNP Paribas, a fini l'exercice 2020 avec un résultat net bénéficiaire mais, en baisse. La banque a ainsi pu, selon son DG, renforcer sa structure financière, tout en respectant toutes les réglementations prudentielles, ce qui sera un atout pour traverser sereinement une année 2021 qui s'annonce encore difficile, mais qui marquera un tournant dans l'histoire de la banque.**

C'est globalement ce qui ressort de l'assemblée générale ordinaire de la banque qui s'est tenue, ce mardi 27 avril 2021, sous la houlette de Fathi Mestiri, président du Conseil d'administration, et Pierre Bergovoy, directeur général de la banque.

« *Marquée par une crise sanitaire sans précédent, entraînant dans son sillage une grave crise économique et sociale, 2020 fut une année "hors norme" qui nous a tous affectés, à titre individuel et collectif* », a affirmé M. Bergovoy.

Pour sa part, 2021 marquera un tournant pour la banque. « *Avec l'entrée au capital du groupe Carte, une nouvelle page de l'histoire de l'UBCI va s'ouvrir. Ce partenaire historique et nouvel actionnaire de référence a l'ambition d'accélérer le développement de la banque au profit de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs. Au-delà d'une situation financière saine, il pourra s'appuyer sur les performances réalisées au cours des dernières années, sur l'engagement et le savoir-faire de nos équipes, sur la confiance de nos actionnaires et sur la fidélité de nos clients* », a estimé le DG dans son message aux actionnaires dans le rapport d'activité.

L'UBCI a clôturé l'année 2020 avec un résultat net en baisse de 26,74%, passant de 57,5 millions de dinars (MD) fin 2019 à 42,12 MD fin 2020, malgré 28,24 MD d'impôt et une taxe conjoncturelle de 3,56 MD (taxe 2% art 10 décret-loi du chef du gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020). Les actionnaires auront droit cette année à un dividende de 1 dinar par action, mis en paiement à partir du 6 mai 2021. Le Produit net bancaire (PNB) a atteint 255,01 MD (-11,65%).

« *La crise liée à la pandémie du Covid-19 a fortement pesé sur le résultat et interrompu une période d'amélioration des indicateurs de productivité et de rentabilité* », a commenté le DG.



L'encours des dépôts de la clientèle a augmenté de 8,2%, situé à 2.643,54 MD et des créances sur la clientèle sont en recul de 2,7% atteignant les 2.498,88 MD. Le Coefficient d'Exploitation s'est détérioré de 121 bp en 2020 pour se positionner à 63,01% contre 61,80% une année auparavant et ce en raison de la baisse observée au niveau du PNB malgré une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Côté ratios de gestion et de rentabilité, la banque termine son exercice 2020 avec un ROE (rentabilité des fonds propres) de 9,81%, un ratio de solvabilité de 13,1% et un ratio de liquidité confortable de 555,3%, un taux de créances accrochées de 6,59% et un taux de couverture des actifs classés de 88,73%. La banque a misé ainsi sur une gestion prudente et un développement maîtrisé de ses engagements.

Face à cette pandémie, la banque s'est engagée dans le soutien à ses clients en les équipant des moyens pour accéder à la banque à distance et en leur apportant un accompagnement financier important sous la forme de report d'échéance, de rééchelonnement de dettes et de mise en place de nouveaux financements, a indiqué le DG.

Et de souligner que le coût individuel du risque est faible mais la rentabilité a souffert du durcissement des règles de provisionnement collectif, de mesures fiscales exceptionnelles ainsi que d'une forte participation à l'effort de solidarité nationale.

*« En maintenant sa capacité bénéficiaire dans cette conjoncture difficile, l'UBCI a pu renforcer sa structure financière. L'UBCI respecte toutes les réglementations prudentielles, elle dispose de fonds propres importants ainsi que d'une très forte liquidité. Au cours des dernières années, elle s'est fortement désendettée et a renforcé son autonomie vis-à-vis des bailleurs internationaux.*

*Cette solidité financière est incontestablement un atout pour traverser sereinement une année 2021 qui s'annonce encore difficile et pour participer activement au financement des investissements qui accompagneront le rebond économique à venir », a affirmé Pierre Bergovoy dans son message aux actionnaires dans le rapport d'activité.*

S'agissant de l'impact négatif du Covid-19 sur l'exercice 2020, il a été précisé dans le rapport des commissaires aux comptes. Les effets directs ont été recensés à la fin de l'année 2020 et leur impact financier a été estimé à 33,4 MD.

Dans le détail, la baisse de 100 bp des taux directeurs de la BCT est estimée à 12 MD alors que la baisse des commissions liées au confinement est évaluée à 2,4 MD. La contribution au Fonds national de lutte contre la pandémie Covid-19 est de 7,6 MD, le coût des mesures de protection est de 1 MD, la taxe conjoncturelle au titre de 2019 et 2020 est de 3,5 MD et les dotations aux provisions collectives 2020 (circulaire BCT n° 2021-01) sont de 6,9 MD.

Le stress test réalisé en concertation avec la Banque Centrale de Tunisie montre la capacité de l'UBCI à assurer sa solvabilité dans des conditions économiques durablement dégradées, lit-on dans le rapport des commissaires aux comptes. Les réserves de liquidité de l'UBCI lui permettent d'accompagner ses clients, et de participer au financement de la relance économique.



Cette année, l'assemblée s'est tenue à distance. Les actionnaires préalablement inscrits à une plateforme en ligne ont pu participer aux travaux, interagir avec les présents et voter par correspondance.

Interrogé sur le dividende au titre de 2019 non-distribué, M. Mestiri a rappelé que la banque a suivi les [directives de la BCT](#) à la lettre et que le dividende d'un dinar est au titre des exercices cumulés 2019 et 2020, le tout en respect de [certaines normes prudentielles](#).

A titre de rappel, dans une note datée du 19 mars 2021, [l'autorité monétaire avait conditionné la distribution de dividendes sur les bénéfices cumulés des exercices 2019 et 2020](#) à la condition que « *les ratios de solvabilité et de Tier I des établissements financiers, après déduction du montant des dividendes à verser, dépassent les niveaux minimums réglementaires de 2,5% au moins* » et que « *le montant des dividendes à verser ne dépasse pas 35% des bénéfices cumulés des exercices 2019 et 2020* ».

Autres interrogations, celles de Khaled Sellami, formulées dans un courrier adressé aux commissaires aux comptes et qui concerne le rejet par l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2020 de l'intégralité des conventions et des sommes relatives aux conventions conclues entre l'UBCI et la BNP Paribas, dont les montants s'élèvent respectivement à 7,35 MD en 2019 et à 7,081 MD en 2020, et qui selon lui auraient dû être restituées à l'UBCI.

A ceci, le commissaire aux comptes Wael Ketata a noté que les effets juridiques de la non-approbation des conventions réglementées par l'assemblée générale des actionnaires et leur sort sont prévus par les dispositions des articles 115 et 200 du Code des sociétés commerciales, et qu'ils convergent vers la validité des conventions rejetées par l'AGO à condition qu'elles soient préalablement autorisées par le conseil d'administration pour le cas des sociétés anonymes. Toutefois, elles peuvent être annulées pour dol (manœuvre d'un cocontractant dans le but de tromper son partenaire et provoquer chez lui une erreur, ndlr).

« *Ces conventions sont valides et continuent de produire leurs effets* », a-t-il affirmé. Et de soutenir, en se référant aux rapports spéciaux des années 2018, 2019 et 2020, que toutes les conventions conclues entre l'UBCI et la BNP Paribas sont autorisées par le conseil d'administration de l'UBCI, conformément à la réglementation en vigueur, en respectant les règles du quorum et de majorité et sans la participation au vote des administrateurs représentants BNP Paribas.

M. Ketata a souligné que c'est pour cette raison que les commissaires aux comptes n'ont pas relevé d'irrégularité qui nécessite une mention particulière au niveau de leurs rapports en lien avec le rejet des conventions par l'assemblée générale ou des sommes payées par l'UBCI au groupe BNP Paribas.

S'agissant de l'autorisation préalable de la BCT des conventions réglementées et des contrats d'externalisation, le commissaire aux comptes a souligné qu'il faut distinguer les contrats soumis à l'autorisation préalable de la BCT (ceux portant sur l'externalisation des opérations liées à la banque et qui sont régis par la circulaire N°2006-01) de ceux soumis à une simple information (tout le reste des conventions). Et d'affirmer que toutes les conventions de 2019 et 2020 ont été soumises à la BCT.



L'exercice 2021 sera marqué par la finalisation de la transaction de rachat par Carte de 39% du capital de l'UBCI, qui étaient détenus par le groupe BNP Paribas. L'AGO a été l'occasion pour opérer le changement de gouvernance, dans le Conseil d'administration et dans la direction de la banque. L'assemblée a ainsi approuvé la nomination des nouveaux administrateurs : Hassine Doghri, Hakim Doghri, Laureen Kouassi Olssen (membre indépendant), Radhi Meddeb et la société « Serenity Capital Finance Holding » avec, pour représentant permanent, Mehdi Bouhaouala.

A l'issue de l'AGO, le [Conseil d'administration de l'UBCI s'est réuni](#) et a décidé de nommer Hassine Doghri en qualité de président du Conseil d'administration en remplacement de Fathi Mestiri et Mohamed Koubâa en qualité de directeur général en remplacement de Pierre Bérégovoy.

2021 apportera son lot de changement pour l'établissement bancaire. Parmi les chantiers importants à entreprendre avec le changement de l'actionnaire de référence, l'UBCI sera amenée à mettre en œuvre des travaux de remplacement de son système d'information par un nouveau système complètement indépendant à celui du groupe BNP Paribas et encourir, par conséquent, des dépenses relatives à des prestations liées à la transition informatique. L'impact financier sur les exercices futurs des dépenses à subir par la banque durant la période de transition ne peut être estimé, a indiqué le rapport des commissaires aux comptes.

2020 fut une année "hors norme", 2021 s'annonce difficile. Ceci dit, ces deux années marqueront à jamais un tournant dans l'histoire de l'UBCI.

[Source : Business News](#)